

# Share Voisins,

## Règlement du Jeu Concours « Fête des Voisins 2016 »



Le Jeu Concours est ouvert du Vendredi 27 Mai à 9h du matin jusqu'au Vendredi 24 Juin à 21h

ShareVoisins

27 Mai 2016

# 1. Règlement du Jeu Concours

Le présent document définit le règlement s'appliquant au jeu concours « **Fêtes des Voisins 2016** » (Ci-après « Jeu Concours ») (ci-après, lancé le 27 mai 2016).

Ce Jeu Concours est organisé par la société **ShareVoisins SAS**, au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 807 525 225 (Ci-après « ShareVoisins »)

Les Conditions Générales d'Utilisation et Mentions Légales du Site Internet sont accessibles aux liens suivants :

- Conditions Générales d'Utilisation :  
<http://blog.sharevoisins.fr/wp-content/uploads/2016/01/ShareVoisins-CGU-2016-01.pdf>
- Mentions Légales :  
<http://blog.sharevoisins.fr/wp-content/uploads/2015/09/ShareVoisins-MLs-2015-09.pdf>

## a. Dates et heures de début et de fin

Le Jeu Concours est ouvert **du Vendredi 27 Mai à 9h du matin jusqu'au Vendredi 24 Juin à 21h** (heures de Paris)

## b. Dotation

L'unique dotation du concours (Ci-après « Premier Prix ») est un **potager vertical avec composteur intégré VERTIKA®**, d'une valeur de **269€ TTC**, livraison en France métropolitaine comprise.

Le potager VERTIKA® est conçu et distribué par la société **KEYHOLE France SAS**, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 814 876 322

Il est fabriqué en Charente par les Ateliers de l'**ESAT\* « La Merci »**.

Caractéristiques : Dimensions : 65 cm x 50 cm x 100 cm. Poids : à vide = 40 kg - plein = 120 kg. Surfaces : au sol = 0,3m<sup>2</sup> - de culture = 1,2 m<sup>2</sup>.

\* *ESAT : établissement et service d'aide par le travail*

## c. But du jeu

**Inviter un maximum de personnes à s'inscrire sur le site [ShareVoisins.fr](http://ShareVoisins.fr) pendant la période d'ouverture du Jeu Concours.** Ne pourront être comptabilisées que les invitations envoyées depuis la page <https://sharevoisins.fr/inviter> du site conduisant à une **inscription effective et durable**, utilisant un e-mail appartenant à une personne physique.

## d. Sélection du gagnant

A l'issue de la période de jeu, l'entreprise ShareVoisins s'accorde un **délai d'un mois** pour analyser les données recueillies afin d'évaluer le Voisin ayant comptabilisé que les invitations envoyées depuis la page <https://sharevoisins.fr/inviter> du site

## e. Participation

Le Jeu Concours est ouvert aux **utilisateurs inscrits sur le site [ShareVoisins.fr](http://ShareVoisins.fr)** répondant aux qualités suivantes :

- être **une personne physique** ; les personnes morales (sociétés, associations, collectifs, etc.) et utilisateurs d'une adresse e-mail ne correspondant pas à une personne réelle) ne peuvent pas participer ; ils peuvent néanmoins faire la publicité du Jeu Concours à leurs bénéficiaires (clients, membres, adhérents, etc.) ;
- être **inscrit avant la date de fin** du Jeu Concours ;

- n'être **inscrit qu'une seule fois** ;
- être **résident en France Métropolitaine** (c'est-à-dire à l'exclusion des Départements et Territoires d'Outre-mer) ;
- **s'engager à jouer honnêtement**, c'est-à-dire à ne pas mettre en oeuvre de moyens disproportionnés ou malhonnêtes (par exemple : des robots internet) pour manipuler l'issue du Jeu Concours.

Tout écart constaté à ces règles entraînera l'**annulation de la participation de l'utilisateur au Jeu Concours**.

#### **f. Accessibilité**

Le Jeu Concours est **accessible uniquement sur le site [ShareVoisins.fr](https://sharevoisins.fr)**, mais pourra faire l'objet de publications et de publicité de la part de média de toute nature.

#### **g. Données recueillies**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du concours et de permettre de déterminer le gagnant, les données suivantes seront recueillies par ShareVoisins via le site [ShareVoisins.fr](https://sharevoisins.fr) :

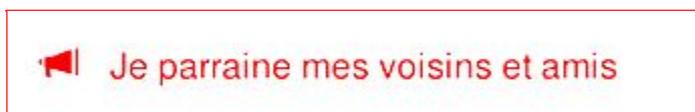
- les **contacts saisis** par les participants (prénom, nom, e-mail)
- les **contacts importés** depuis les carnets d'adresse de fournisseurs de messagerie (GMail, Yahoo!, Outlook/Hotmail, etc.) ; ces derniers pourront être **supprimés à tout moment** par l'utilisateur, sans préjudice sur sa participation au concours
- les **invitations envoyées** (date et heure d'envoi, état de l'invitation) : à chaque invitation et au profil de chaque utilisateur correspondent un **code unique** permettant de reconnaître l'origine de l'invitation et assuré ainsi la bonne comptabilisation de celles-ci

La **suppression définitive** de ces données pourra être demandée par l'utilisateur **à l'issu du Jeu Concours** et de la période d'un mois permettant de déterminer le gagnant **sans annuler sa participation** au Jeu Concours.

La **suppression définitive** de ces données pourra être demandée **à tout moment** pendant le déroulement du Jeu Concours, occasionnant une **remise à zéro irréversible du compte des invitations**, réduisant de fait les chances de gagner au Jeu Concours.

## **2. Conseils pour inviter ses voisins, amis et contacts et gagner un potager VERTIKA®**

Première étape : Rendez-vous sur la page d'invitation <https://sharevoisins.fr/inviter>



Vous trouverez un lien dans le menu "Mon profil"

**a. Importez vos contacts GMail et Yahoo !**

Découvrez lesquels de vos contacts sont déjà sur ShareVoisins et choisissez parmi les autres ceux que vous souhaitez inviter



**b. Partagez votre lien d'invitation unique sur Facebook**



**c. Partagez votre lien d'invitation unique par mail**

```
http://localhost:3000/register?token=U1470-2980-03-03-2980-03-030-2980-030
```

**d. Faites flasher votre QR Code personnel aux voisins et amis que vous croisez !**



Mais surtout... Parlez-en autour de vous, dans votre immeuble, chez vos amis, dans votre rue, au travail, chez votre boulanger, et **fournissez à chaque fois votre lien et son code unique d'invitation :**

```
U1470-2980-03-03-2980-03-030-2980-030
```